
**Examen professionnel d'assistant principal de service social des
administrations d'Etat**

Session 2022

**Présidente du jury : Joëlle Toufic, adjointe Chef de Bureau des Professions Sociales,
Direction Générale de la Cohésion Sociale**

Rapport du jury

1. Organisation de l'examen professionnel

Deux postes étaient offerts au titre de l'année 2022 pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'État (APSSAE).

Pouvaient se présenter au concours les membres du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État. Ils devaient justifier au 1er janvier 2022 d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3ème échelon du premier grade.

Les épreuves d'admission se sont tenues les 7 et 8 décembre 2022.

21 personnes se sont inscrites au concours dont 20 femmes et 1 homme. Après vérification des conditions requises, 16 candidatures étaient recevables, 8 candidates se sont désistées avant l'épreuve orale. 8 candidats ont donc été entendus par le jury dont 7 femmes et 1 homme.

Le jury était composé de 5 membres conformément à l'arrêté du 14 septembre 2022.

Les membres du jury ont pris connaissance de la totalité des dossiers RAEP. Chaque dossier a fait l'objet d'un échange préalable entre les membres du jury avant d'entendre le candidat. L'introduction des questions du jury a été assurée par l'un des examinateurs pré désigné, suivie d'un temps de parole réparti entre les autres examinateurs en s'attachant à faire le lien avec les critères retenus dans la grille d'évaluation.

Avant d'auditionner tous les candidats, chaque membre du jury a vérifié les possibles conflits d'intérêts liés à la connaissance d'un (e) ou plusieurs candidat(e)s, sur la base d'une grille d'évaluation des conflits d'intérêts.

L'ensemble des candidats a effectué sa présentation sans dépasser le délai imparti.

Les personnels de la mission concours, chargé de l'organisation de l'examen professionnel, ont assuré avec professionnalisme le bon déroulement des épreuves et apporté leur appui constant au jury qui les remercie vivement pour leur accueil et leur disponibilité.

2. La nature de l'examen et les attendus du jury

L'examen professionnel comprend une épreuve orale unique d'admission qui consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien avec le jury dure trente minutes et se déroule en deux parties. En première partie le candidat expose son expérience professionnelle, 10 minutes au plus, et en seconde partie, il répond aux questions des membres du jury, à l'appui du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) constitué par le candidat. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation, le dossier RAEP n'est pas noté.

L'entretien vise à apprécier les connaissances du candidat en matière de politiques sociales

mises en œuvre dans le cadre de la fonction publique, les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier RAEP, les motivations, les aptitudes et les capacités méthodologiques d'intervention du candidat en service social au plan individuel et collectif.

Les missions des assistants de service social des administrations de l'Etat consistent à « mettre en œuvre des actions visant à aider les agents, les personnes et les familles connaissant des difficultés sociales ou socioprofessionnelles, en recherchant les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social et en menant toutes actions susceptibles de prévenir et de remédier à ces difficultés. Ces actions prennent la forme d'un accompagnement individuel ou d'interventions collectives.

Ils exercent leur activité en relation avec les intervenants du secteur social et médico-social, du secteur éducatif, du secteur de l'emploi et du secteur de la santé.

Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre des actions de partenariat avec ces intervenants et les structures dans lesquelles ces derniers exercent, notamment dans l'organisation des parcours d'accompagnement pour les usagers.

Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des dispositifs d'accueil et d'intervention, au sein de leur structure et de leur périmètre d'intervention.

Au titre de ces missions, ils peuvent assister les conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat.»⁴

Le jury s'est appuyé sur la définition des missions d'assistant de service social en s'attachant à identifier l'expertise et les savoirs développés par les professionnels dans le cadre de leur parcours sans retenir la dimension d'encadrement qui n'est pas nécessairement attachée à l'exercice des missions sur le grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat.

Les attendus du jury précisés dans la grille d'évaluation pour l'examen professionnel 2022 portent sur :

- L'exposé du candidat et sa posture générale durant l'entretien avec le jury,
- La motivation, valorisation du parcours professionnel et connaissance de l'environnement professionnel,
- Le niveau, la nature de l'expérience professionnelle, les compétences professionnelles et techniques du candidat,
- Les aptitudes et savoir-faire.

⁴ Décret n°2017-105 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat

3. Les attentes du jury sur le dossier RAEP

Le dossier RAEP n'est pas noté cependant, la qualité de sa rédaction permet de renseigner le jury sur le regard que le (ou la) candidat(e) porte sur son parcours, ses compétences acquises et sur sa capacité à prendre de la hauteur par rapport à une situation donnée. Son contenu sert également d'appui pour poser plusieurs questions lors de l'entretien. Aussi, même si le dépôt d'un dossier RAEP n'est pas obligatoire, le jury invite fortement les candidats à le faire afin que les membres du jury puissent mieux appréhender en amont de l'épreuve orale, les parcours.

Le jury conseille vivement aux candidats d'apporter beaucoup de soin à la préparation de ce dossier en soulignant les points suivants :

- Le dossier RAEP est destiné à éclairer le jury sur le parcours du (ou de la) candidat(e) et sa motivation à accéder au grade d'assistant principal de service social. Un temps suffisant doit être consacré à sa rédaction ; en effet, ce moment de réflexion est important dans la maturation de l'épreuve et pour nourrir le déroulement de l'entretien ;
- Le dossier est l'occasion pour le (ou la) candidat(e) de valoriser son parcours, en mettant en valeur, les acquis de l'expérience et en ne se limitant pas à une description de celle-ci, y compris les expériences développées dans le secteur privé, ainsi que les formations reçues ou dispensées. Il s'agit de souligner les points forts et les compétences mobilisées au regard de la fonction ;
- Un bon dossier permet au jury d'apprécier les capacités et les compétences développées par le candidat ;
- Chaque rubrique du dossier RAEP a une finalité propre permettant d'engranger des informations complémentaires sur un(e) candidat(e). Ainsi il convient d'éviter les redites sous plusieurs formes dans le parcours professionnel ;
- La qualité de la rédaction est appréciée avec un contenu clair et sans fautes. Il ne faut pas hésiter à faire relire son dossier par un tiers.

4. Les attentes du jury sur la prestation orale

L'épreuve orale débute par un exposé de 10 minutes maximum à la main du (ou de la) candidat(e) qui peut s'exprimer sans interruption sauf, par la présidente du jury, en cas de dépassement.

La préparation de l'exposé est indispensable pour maîtriser l'exercice oral sur le fond et la forme, elle repose sur les objectifs suivants :

- Respecter le temps imparti : l'interruption d'un exposé trop long peut être déstabilisante, un exposé trop court peut être perçu comme trop superficiel ;
- Structurer son exposé avec un plan clair et équilibré facilitant l'écoute du jury, comportant un développement autour de 2 ou 3 grandes thématiques illustrées par des exemples concrets qui donnent une dynamique à l'ensemble ;
- S'exprimer face au jury sans support écrit sous les yeux, pour une présentation non récitée dans une posture naturelle le plus possible ;
- Mettre en avant les acquis de l'expérience, l'expertise développée, les initiatives réalisées, les projets menés et les résultats associés.

La durée de l'entretien qui suit l'exposé permet au jury de continuer à faire connaissance avec le (ou la) candidat(e) en s'appuyant sur son exposé et sur les éléments du dossier RAEP et en élargissant les questions notamment sur son environnement professionnel, sur sa motivation à accéder au grade supérieur. Les questions peuvent porter sur des mises en situation.

Il est attendu des candidats qu'ils aient une connaissance générale de l'organisation et des missions de l'Etat, qu'ils s'approprient les organisations, les missions et les grands sujets d'actualité des ministères pour lesquels les postes sont ouverts.

La question du secret professionnel constituant une dimension essentielle de l'exercice de la profession, il est attendu des candidats, sur ce sujet, qu'ils puissent montrer qu'ils appréhendent bien cette notion, ses limites et toute la complexité qui lui est attachée.

Les entretiens ont été menés dans un esprit d'écoute et de bienveillance à l'égard des candidats de manière à les aider à gérer le stress de l'épreuve.

Il ressort du bilan de ces entretiens :

- Les candidats ont une expérience diversifiée et de qualité en tant qu'assistant de service social ;
- Les meilleurs candidats se sont démarqués dès leur exposé introductif par une présentation structurée et dynamique de leur parcours
- Des échanges enrichissants sur l'expérience et les conditions d'exercice des missions.

5. Pistes d'amélioration suggérées par le jury

- Accompagnement des candidats par l'administration employeur :

Le jury conseille aux administrations dont sont originaires les candidats de proposer systématiquement une préparation à la constitution du dossier RAEP. Il s'agit d'une étape essentielle pour accompagner le candidat dans la valorisation de son parcours et la confirmation de son engagement dans une nouvelle fonction. Une formation à la présentation orale serait également très bénéfique pour tous les candidats.

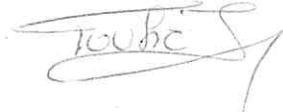
- Mise à disposition des informations relatives au concours :

Afin de s'assurer d'une information optimale des candidats sur le concours (nombre de postes, date des épreuves, ...), le jury suggère le regroupement des informations utiles aux candidats dans une rubrique bien identifiée sur le site internet du ministère de la santé et de la prévention : ouverture du concours, nombre de postes, composition du jury, grille d'évaluation du jury, notamment.

Le jury tient à souligner une problématique importante qui a eu lieu pour cette session d'examen professionnel liée à une confusion sur l'affectation des postes ouverts. En effet, l'examen était organisé en interministériel mais seul les Ministères Sociaux ont ouvert des postes. Des candidats d'autres ministères qui avaient déposé leur dossier d'inscription avec leur RAEP se sont désistés en nombre lorsqu'ils ont compris qu'en cas de réussite à l'examen, leur nomination dans le grade d'assistant de service social principal ne pourrait pas intervenir sur leur affectation actuelle. Cette situation est dommageable pour les candidats.

La présidente du
jury

Joëlle Toufic

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Toufic', with a stylized flourish extending to the right.